

COMMUNE DE CONCHIL-LE-TEMPLE

ARRETE DU MAIRE

MODIFICATION DU REGIME DE CIRCULATION CHATEAU BLANC

Nous, Maire de la Commune de CONCHIL-LE-TEMPLE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu le code pénal,
- Considérant qu'il convient de faire réduire la vitesse des usagers, le régime de circulation sera modifié rue du Château Blanc et rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La circulation routière subira des modifications au niveau de la voie communale rue du Château Blanc et rue Fier du Ciel à Conchil-le-Temple à partir du 16 septembre 2024.

ARTICLE 2 : Ces modifications consistent :

- Rue du Château Blanc en zone 30
- Sens interdit sauf desserte riverains, engins agricoles, vélos et les services de collecte des déchets de la CA2BM à l'entrée de la rue du Château Blanc sens Conchil vers Waben (circulation de passage interdite)
- Stop de chaque côté rue du Château Blanc à l'intersection avec la rue Fier du Ciel
- Sens interdit sauf desserte riverains, engins agricoles, vélos et les services de collecte des déchets de la CA2BM à l'entrée de la rue Fier du Ciel sens Conchil vers Waben
- Stop rue Fier du Ciel à l'intersection avec la rue des Aubépines en venant de Waben
- Sens interdit sauf desserte riverains, vélos et les services de collecte des déchets de la CA2BM à l'entrée du chemin de la rue Fier du Ciel en direction de la rue du Château Blanc

ARTICLE 3 : Cette mesure entrera en vigueur dès la mise en place des panneaux réglementaires et la matérialisation au sol par les services techniques municipaux.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera transmis à la Brigade de Gendarmerie de Merlimont, au Centre de Secours des Pompiers de BERCK-SUR-MER, aux services Sécurité et Urgences du C.H.A.M, Aux services déchets de la CA2BM, à l'Officier du Ministère Public, au service transport de la CA2BM et sera affiché dans la commune.

Conchil-le-Temple, le 16 septembre 2024

Le Maire,

Daniel DUBOIS

